

**DELIBERATION****N° 2010 - 01****CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 7 avril 2010

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE BUREAUX SITUES AU 55 RUE DES FRANCS-BOURGEOIS 75004 PARIS****LE CONSEIL,**

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses de crédit municipal ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général,

**DELIBERE :**

Article 1 : Le directeur général est autorisé à signer la convention d'occupation des bureaux situés au 55 rue des Francs-Bourgeois 75004 avec le GIE des commissaires-priseurs

Le Vice Président

Claude DARGENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Claude Dargent", written over a horizontal line.